



DICRIM

ÉDITION 2018

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES
RISQUES MAJEURS

« *Comment agir et réagir* »

LE GUIDE PRATIQUE





LE DICRIM SOMMAIRE



-  LE DICRIM - LA CARTE P. 4
-  LE DICRIM - QU'EST-CE QUE C'EST ? P. 6
-  LE RISQUE INONDATION P. 8
-  LE RISQUE FEU DE FORÊT P. 10
-  LE RISQUE SISMIQUE P. 12
-  LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN P. 14
-  LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES P. 16
-  LES RISQUES CLIMATIQUES P. 18
-  LES RISQUES SANITAIRES P. 20
-  LE DICRIM - INFORMATIONS GÉNÉRALES P. 21
-  LES CONSIGNES APPLICABLES AUX RISQUES MAJEURS P. 22
-  LE DICRIM - COORDONNÉES UTILES P. 23
-  LE DICRIM - L'ALERTE CITOYENS P. 24



LA SÉCURITÉ AU SERVICE DES CITOYENS

La sécurité des Salonais est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale. Rentrent dans ce dispositif de prévention : la création du nouveau centre de supervision urbain, de nouveaux locaux et outils pour la Police municipale, le développement de la vidéoprotection, la création de la réserve communale, des partenariats de chaque instant avec les forces de l'ordre nationales, les sapeurs-pompiers, les instances de Justice...

La sécurité des biens et des personnes de Salon-de-Provence, c'est aussi la prévention des catastrophes naturelles. À cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.

De plus, je vous invite à vous inscrire à "Alerte Citoyens" afin d'être prévenu dans un temps très court des risques et catastrophes qui pourraient survenir sur notre territoire. C'est un nouvel outil de prévention au service des Salonais.



Nicolas Isnard

Maire de Salon-de-Provence, Conseiller Régional

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DES PRÉVENTIONS

Service Prévention des Risques - 65 avenue Michelet

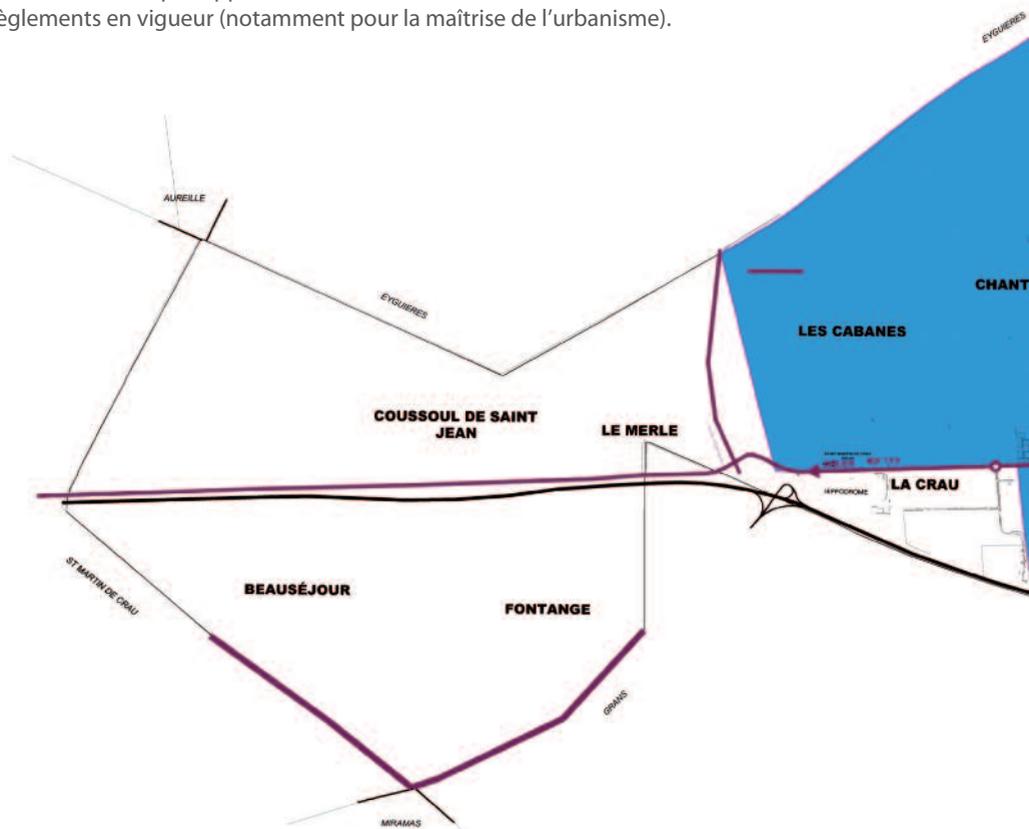
Tél. 04 90 17 02 16 / 04 90 17 02 18

www.salondeprovence.fr

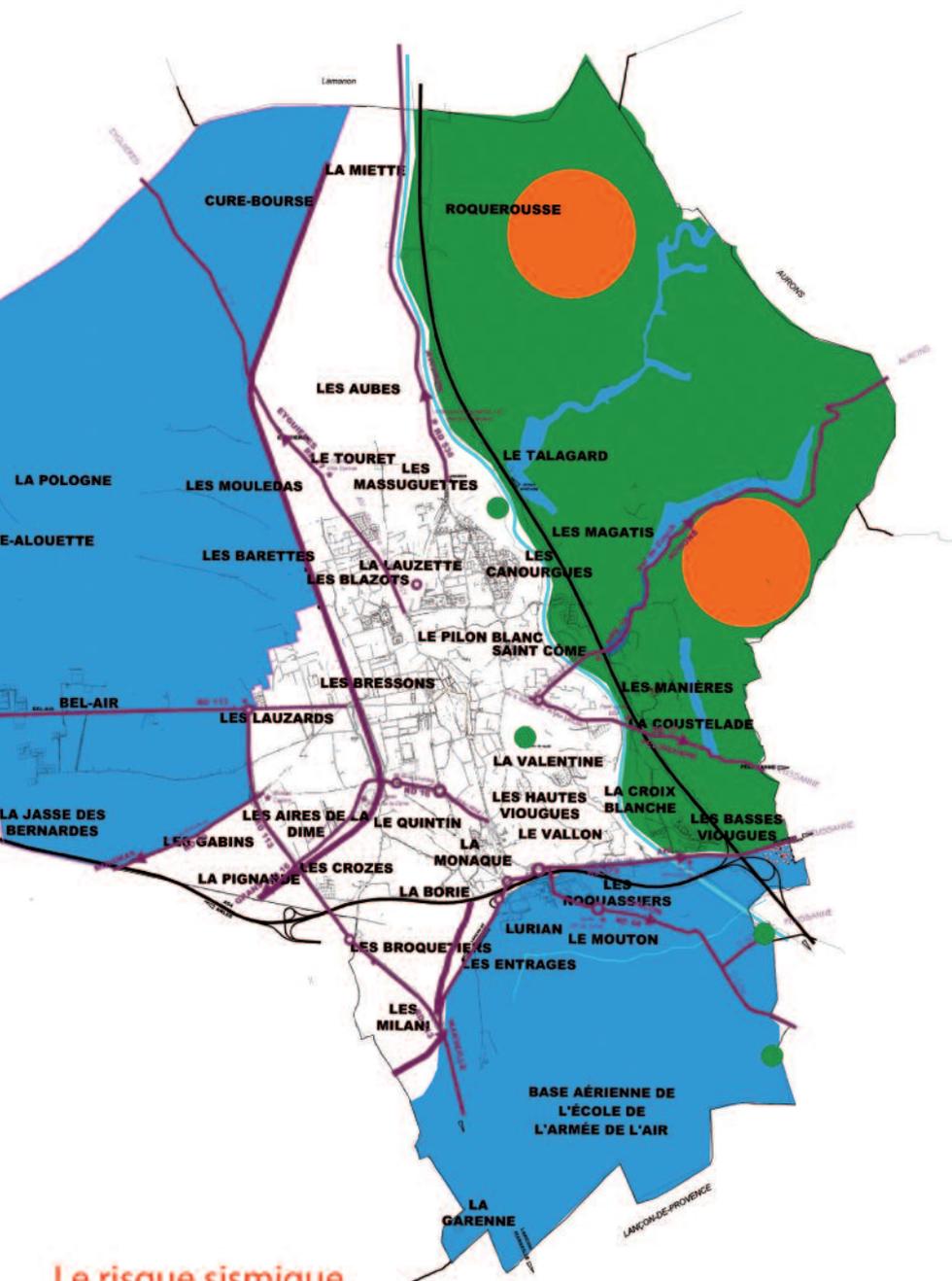


LE DICRIM LA CARTE

Avertissement : les documents cartographiques du DICRIM n'ont pas valeur réglementaire, ni pour l'occupation des sols, ni en matière de contrat d'assurance. Le DICRIM n'est donc pas opposable à un tiers et ne se substitue en aucun cas aux règlements en vigueur (notamment pour la maîtrise de l'urbanisme).



- Inondation, stagnation et ruissellement des eaux pluviales, expansions des crues
- Feux de forêt
- Mouvements de terrain
- Transports de matières dangereuses sur voies ferrées, routières et par canalisations



**Le risque sismique
concerne tout le territoire salonais**



LE DICRIM QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le DICRIM est un document d'information communal sur les risques majeurs. Il est établi par la commune à destination de la population vivant sur le territoire salonais. L'objectif du DICRIM est d'informer le citoyen des risques majeurs encourus sur le territoire et de ce qu'il doit faire en situation de crise.

Le DICRIM est issu du dossier départemental des risques majeurs (DDRM) réalisé et diffusé par la préfecture des Bouches-du-Rhône en octobre 2015 qui présente et décrit les risques sur la commune de Salon-de-Provence. Son objectif est d'apporter les informations sur la conduite à tenir, avant, pendant et après.



QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur est la possibilité d'un événement (aléa) d'origine naturelle ou résultant de l'action humaine, impliquant un grand nombre de personnes ou occasionnant des dommages majeurs sur l'environnement (enjeux). Il est caractérisé par sa faible fréquence et par sa gravité.

L'ALERTE DES POPULATIONS

L'alerte est la diffusion d'un signal sonore par une sirène pour prévenir la population lors d'une catastrophe. Elle permet à chacun de prendre les postures de sécurité et les mesures de sauvegarde adaptées.

Des véhicules de secours ou municipaux équipés de haut-parleurs peuvent diffuser des consignes précises.

Le site internet de la ville ainsi que les panneaux lumineux de communication peuvent également être utilisés.

Lors d'une alerte les services de radios et de télévisions autorisés diffusent des messages indiquant les mesures de protection de la population et la conduite à tenir pour se prémunir des risques encourus.

L'ALERTE CITOYENS

Par ailleurs, si vous souhaitez être alertés en temps réel d'un risque imminent (tempête, canicule, inondation, incendie, accident industriel, séisme,...), inscrivez-vous gratuitement sur "Alerte Citoyens" en quelques clics.

C'est un service de notification d'alertes pour SMS ou message vocal, mis en place par la ville. RDV sur le site www.salondeprovence.fr.

LA RADIO

C'est un outil essentiel et indispensable pour s'informer. Il est nécessaire de disposer d'une radio à piles, utilisables en toutes circonstances.

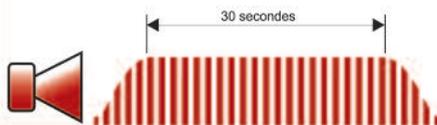
France Bleu Provence
103.6

Vous entendez la sirène...



vous entendez la FIN D'ALERTE...

un son continu de **30 secondes**





LE RISQUE INONDATION

LE RISQUE INONDATION À SALON-DE-PROVENCE

Il correspond essentiellement aux crues torrentielles de la Touloubre. Ce type d'inondation est dû à de violentes précipitations sur le bassin versant. Les zones qui peuvent être soumises à ce risque sont situées au sud-est de l'agglomération.

Le risque de ruissellement pluvial est également présent sur le territoire communal et les zones identifiées sont les fonds de Vallons du Vabre du Tallagard, du Val de Cuech et des Manières.

Le risque d'inondation par stagnation des eaux de pluies concerne aussi le secteur Ouest de Bel-Air/ la Crau.

L'HISTORIQUE DES ÉVÉNEMENTS

La commune a fait l'objet de plusieurs reconnaissances de catastrophes naturelles pour cause d'inondations et coulées de boue en 1986, 1987, 1994 ainsi qu'en Novembre 2015.



vous êtes dans une zone soumise au RISQUE D'INONDATION

consignes en cas d'inondation



▶ fermez portes,
fenêtres, soupiraux,
aérations



▶ montez à pied
dans les étages



▶ n'allez pas chercher
vos enfants à l'école
pour ne pas les
exposer



▶ fermez le gaz
et l'électricité



▶ écoutez la radio
▶ respectez les
consignes des
autorités



▶ ne téléphonez pas,
libérez les lignes
pour les secours

LES CONSIGNES À RESPECTER

Avant

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde (Mairie, Préfecture).
- Disposer d'un poste de radio à piles.
- Prévoir les gestes essentiels tels que : amarrer les cuves, rassembler papiers, argent, nécessaire de toilette, médicaments (pour une éventuelle évacuation).
- Prévoir une réserve d'eau potable, des produits alimentaires et des couvertures.

Dès l'alerte

- Coupez l'électricité et le gaz.
- Ne téléphonez qu'en cas de besoin.
- Allez sur les points hauts (étages des maisons, collines).
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils seront pris en charge.
- Tenez-vous prêt à évacuer les lieux à la demande des secours ou des autorités.
- Ne vous engagez pas sur une route inondée à pied ou en voiture.

Pendant

- Prévoir les moyens d'évacuation.
- Écouter la radio et les bulletins météo.

Après

- Aérer et désinfecter les lieux de vie.
- Chauffer dès que possible.
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.
- Faire l'inventaire des dommages pour entamer les démarches de déclaration de sinistre au plus tôt.



LE RISQUE FEU DE FORÊT

LE RISQUE FEU DE FORÊT À SALON-DE-PROVENCE

La commune est classée en zone très sensible aux feux de forêt et des incendies se déclarent désormais chaque année. Le secteur Est de la commune est concerné et notamment le Domaine de Roquerousse, la Pastorale, le Val de Cuech, le Chemin des Magatis et le chemin du Talagard.



vous êtes dans une zone soumise au **RISQUE DE FEU DE FORET**

consignes en cas de feu de forêt

L'INCENDIE APPROCHE



- ▶ dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation
- ▶ arrosez les abords



- ▶ fermez les vannes de gaz et de produits inflammables

L'INCENDIE EST A VOTRE PORTE



- ▶ rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



- ▶ fermez volets, portes et fenêtres
- ▶ calfeutrez avec des linges mouillés



- ▶ ne vous approchez jamais d'un feu de forêt
- ▶ ne sortez pas sans ordre des autorités

LES CONSIGNES À RESPECTER

Avant

- Débroussailler.
- Vérifier l'état des fermetures des portes et volets et la toiture.
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels).
- Repérer les chemins d'évacuation, les abris et les faire connaître aux personnes qui séjournent chez vous.

Pendant

L'incendie approche

- Dégager les voies d'accès et les cheminements d'évacuation (ouvrir le portail).
- Arroser les abords et le bâtiment.
- Fermer les vannes de gaz et retirer les produits inflammables.

L'incendie est à votre porte

- Rentrer rapidement dans un bâtiment en dur le plus proche.
- Fermer volets, portes et fenêtres.
- Calfeutrer avec des linges mouillés toutes les entrées d'air et arrêter la ventilation.
- Respirer au travers d'un linge humide.
- Si votre environnement est enfumé, souvenez-vous que l'air frais est au sol.
- En voiture, gagner si possible une zone dégagée et allumer les phares pour être repéré.
- Suivre les instructions des pompiers et des autorités.

Après

- Éteindre les foyers résiduels.
- Aérer les lieux de vie.
- Signaler toute reprise de feu.



LE RISQUE SISMIQUE

LE RISQUE SISMIQUE À SALON-DE-PROVENCE

La commune est classée en zone 4, (sismicité moyenne), la plus forte sur le territoire métropolitain.

L'HISTORIQUE DES ÉVÉNEMENTS

Le séisme du 11 juin 1909 d'une magnitude de 6,2 sur l'échelle de Richter correspond à l'intensité la plus forte sur le territoire salonais pour le siècle dernier.



vous êtes dans une zone soumise au **RISQUE SISMIQUE**

consignes en cas de tremblement de terre

PENDANT

protégez-vous la tête avec les bras

à l'intérieur



abritez-vous
sous un meuble
solide

à l'extérieur



éloignez-vous
des bâtiments,
pylônes, arbres...

si vous êtes en voiture restez-y

APRES



fermez le gaz
et l'électricité



ne touchez pas
aux fils
électriques
tombés à terre



évacuez les
bâtiments et n'y
retournez pas
ne prenez pas
l'ascenseur



écoutez la radio
respectez les
consignes des
autorités

rejoignez le lieu de regroupement

LES CONSIGNES À RESPECTER

Avant

- Repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité.
- Fixer les appareils et les meubles lourds.
- Préparer un plan de groupement familial.

Pendant

Rester où l'on est.

À l'intérieur

- Se mettre près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres.
- Ouvrir les portes pour éviter leur blocage.
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école, on s'occupe d'eux.

À l'extérieur

- Ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer, ponts, corniches, toitures.

En voiture

- S'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses, se protéger la tête avec les bras.
- Ne pas allumer de flamme.
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école.

Après

- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses.
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble.
- Vérifier l'eau, l'électricité, le gaz : en cas de fuite, ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités.
- Si l'on est bloqué sous les décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur un objet stable, poutre, canalisation.



LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN À SALON-DE-PROVENCE

La commune est concernée par les mouvements de terrain de surface c'est-à-dire par les chutes de pierres et des éboulements, liés à des massifs abrupts et des roches ; La zone est le secteur Nord-Est de la commune soit le secteur de Roquerousse, le Val de Cuech, mais également dans les secteurs de la Chèvre d'or, du chemin du Singe Vert, du Boulevard Georges Pompidou et de l'Abbaye de Sainte Croix (RD16).



vous êtes dans une zone soumise au RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN

consignes en cas d'éboulement ou de chute de pierres

PENDANT

protégez-vous la tête avec les bras

à l'intérieur



- ▶ abritez-vous sous un meuble solide
- ▶ éloignez-vous des fenêtres

à l'extérieur



- ▶ rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

APRES



- ▶ fermez le gaz et l'électricité



- ▶ éloignez-vous de la zone dangereuse
- ▶ rejoignez le lieu de regroupement



- ▶ évacuez les bâtiments et n'y retournez pas
- ▶ ne prenez pas l'ascenseur



- ▶ respectez les consignes des autorités

LES CONSIGNES À RESPECTER

Avant

- Prévoir les équipements minimum :
- Radios portables avec piles.
- Lampes de poche.
- Eau potable.
- Papiers personnels.
- Médicaments urgents.
- Couvertures.
- Vêtements de rechange.
- Matériel de confinement.
- S'informer en Mairie :
- Des risques encourus.
- Des consignes de sauvegarde.
- Organiser : le groupe dont on est responsable. Discuter en famille si une catastrophe survient pour la protection, évacuation, points de ralliement.

Pendant

En cas d'effondrement du sol

- Évacuer les bâtiments (sans utiliser les ascenseurs).
- Éloignez-vous de la zone dangereuse.
- Rejoignez les lieux de regroupement.

En cas d'éboulement ou de chutes de pierres

- Fuyez latéralement.
- Éloignez-vous du point d'effondrement.
- Ne revenez pas sur vos pas.
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

Après

- S'informer.
- Écouter et suivre les consignes données par la radio et les autorités.
- Informer les autorités de tout danger observé.
- S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer.
- Apporter une première aide aux voisins.
- Se mettre à la disposition des secours.



LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)

LE RISQUE TMD À SALON-DE-PROVENCE

La commune est soumise au risque de transport de matières dangereuses par voie routière car de nombreux axes importants traversent le territoire : A 7, A 54, RN 113, RN 138. Certains de ces axes sont situés en zone urbanisée et donc à fort enjeu humain. Le risque TMD est lié à la voie ferroviaire compte-tenu de la proximité avec la gare de triage de Miramas. Il s'agit du seul établissement utilisant des substances visées par la directive SEVESO et de ce fait soumis à un plan particulier de prévention dont le périmètre d'alerte concerne une partie de notre territoire (5000 mètres). La nature du danger est le dégagement d'un nuage toxique et les zones potentiellement concernées sont les zones agricoles situées à l'extrémité Ouest de Salon. Le risque TMD peut également se produire par voie de canalisations, vieille route de Cornillon jusqu'au chemin des Milani (ZI la Gandonne) et par le pipeline qui débute de Fontange en remontant vers Saint-Martin de Crau. Les principaux dangers liés aux TMD sont l'explosion, l'incendie et les pollutions diverses.



Photo : C. Ruiz

vous êtes dans une zone soumise au RISQUE DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

consignes en cas d'accident



▶ rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



▶ écoutez la radio



▶ respectez les consignes des autorités



▶ n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer

▶ ne fumez pas, pas de flamme ni d'étincelle



▶ ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

LES CONSIGNES À RESPECTER

Avant

- Connaître le signal d'alerte qui se compose de trois sons de 1min41s chacune.
- Disposer d'une radio à piles.
- Savoir identifier un convoi de matières dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les matières transportées.

Pendant

- Si vous entendez la sirène, mettez-vous dans le bâtiment le plus proche et confinez-vous
- Écoutez les radios locales pour consignes à suivre.
- Fermez les volets.
- Bouchez les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...).
- Arrêtez la ventilation.
- Éloignez-vous des portes et fenêtres pour le risque d'explosion.
- Ne fumez pas.
- Lavez-vous en cas d'irritation et, si possible, changez-vous en cas de contact avec un produit toxique.

Si vous êtes témoin d'un accident TMD

- Pour éviter un sur-accident, baliser les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée et faire éloigner les personnes à proximité.
- Ni flamme, ni étincelle (risque d'explosion).
- Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers au 18 ou 112, à la police ou la gendarmerie au 17 ou 112.
- Dans le message d'alerte, préciser si possible :
 - Le lieu exact (commune, nom de la voie).
 - Le moyen de transport (poids lourd, canalisation, train).
 - La présence ou non de victimes.
 - La nature du sinistre : feu, explosion, fuite, écoulement, déversement).
 - Le cas échéant, le numéro du produit et du codage.

Après

- Dans tous les cas, se conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours et autorités ou attendre le signal de fin d'alerte : signal continu de 30 secondes.
- À la fin de l'alerte, aérer le local dans lequel vous vous trouvez.



LES RISQUES CLIMATIQUES

LE RISQUE ORAGES ET VENTS VIOLENTS

Conseil de prudence

À l'intérieur de la maison :

- Débrancher en cas d'orage les appareils électriques.
- Débrancher la télévision et son câble Internet.

À l'extérieur :

- Ne pas rester sur un champ ou sur un terrain de foot.
- Ne pas s'abriter sous un arbre.
- S'éloigner des lignes électriques ou téléphoniques.
- Ne pas se promener en forêt.
- Limiter ses déplacements en voiture.

LE RISQUE CANICULE ET FORTES CHALEURS

L'historique de l'événement : canicule de 2003, 2017 (niveau orange).

Comprendre les risques

La santé de chacun peut être en danger quand les trois conditions sont réunies :

- Il fait très chaud.
- La nuit, la température ne descend pas, ou très peu.
- Cela dure plusieurs jours.

Conseils de prudence

- Ne pas sortir pendant les heures les plus chaudes (12h-17h).
- À l'extérieur, mettre un chapeau, porter des vêtements amples, légers, de couleurs claires.
- Prendre régulièrement dans la journée des douches ou des bains et /ou s'humidifier le corps plusieurs fois par jour.
- Maintenir les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure.
- Ouvrir les fenêtres la nuit en provoquant des courants d'air.
- Privilégier les endroits ombragés, se rafraîchir, boire de l'eau.

- Ne pas hésiter à aider ou à se faire aider.
- Ne pas boire d'alcool ni de boisson trop sucrée.
- S'informer de l'état de santé de son entourage, personnes isolées, fragiles ou dépendantes et les aider à boire et à manger.
- Limiter les exercices physiques.

LE PCS

Le risque canicule s'insère dans le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), outil réalisé à l'échelon communal pour planifier les actions de prévention et de gestion de crise lors de l'apparition d'une forte période de chaleur ou de canicule avérée. Veille saisonnière locale et nationale activée du 1^{er} juin au 31 août.

• Numéro vert CCAS : 0805 360 855

• Composer le 15

• Canicule info service :

Plate-forme 0800 066 666

Appel gratuit depuis un poste fixe et accessible tous les jours de 9h à 19h.

LE RISQUE NEIGE ET GRAND FROID

Ces phénomènes comme tous les phénomènes météo, ne sont pas toujours simples à prévoir avec précision, notamment en ce qui concerne leur apparition et leur intensité.

Les risques neige, verglas et grêle sont rares à Salon-de-Provence mais peuvent provoquer de graves perturbations.

Ces épisodes sont suivis par les services de Météo France et largement relayés par les médias et réseaux sociaux.

Ils font l'objet de bulletins spéciaux et sont transmis au centre de secours et aux services municipaux ainsi qu'aux autres collectivités territoriales.

Les mesures de prévention et de sauvegarde prises par la Commune

Partenariat avec "Météo du 13" permettant une meilleure anticipation des phénomènes météorologiques et un suivi optimal et affiné de l'événement.

Déclenchement du plan neige par les services municipaux et les services de la direction départementale de l'équipement, avec pour objectif rétablir la circulation automobile et piétonne dans les meilleures conditions possibles.

Conseils de prudence

Dès l'alerte donnée par Météo France :

- Être vigilants en cas de déplacement et privilégier les transports en commun.
- Faciliter le passage des engins de dégagement des routes, en particulier en stationnant son véhicule en dehors des voies de circulation.
- S'organiser pour demeurer chez soi plusieurs jours si besoin.
- Prévoir des couvertures et un moyen de chauffage non électrique.

Pendant l'événement :

- Établir un contact avec un proche, un voisin pour vous aider mutuellement.
- Ne pas prendre la route.
- Ne pas stationner sous les lignes électriques.
- Ne pas toucher à des fils électriques au sol.
- Ne pas monter sur le toit.
- S'abriter sous un toit solide et résistant.
- Suivre les consignes des autorités diffusées par la radio ou autre moyen de communication.
- Ne pas s'exposer inutilement au froid.

Après l'épisode :

- Déneigez les abords du domicile.
- En voiture, ne reprendre la route qu'avec les équipements appropriés ou si les autorités le permettent.
- S'informer sur la situation de vos voisins.





LES RISQUES SANITAIRES

EAU POTABLE

La pollution du réseau d'eau potable est une altération qui rend son utilisation dangereuse. Elle a pour origine principale l'activité humaine, les industries, l'agriculture et la malveillance.

Ce qu'il faut faire

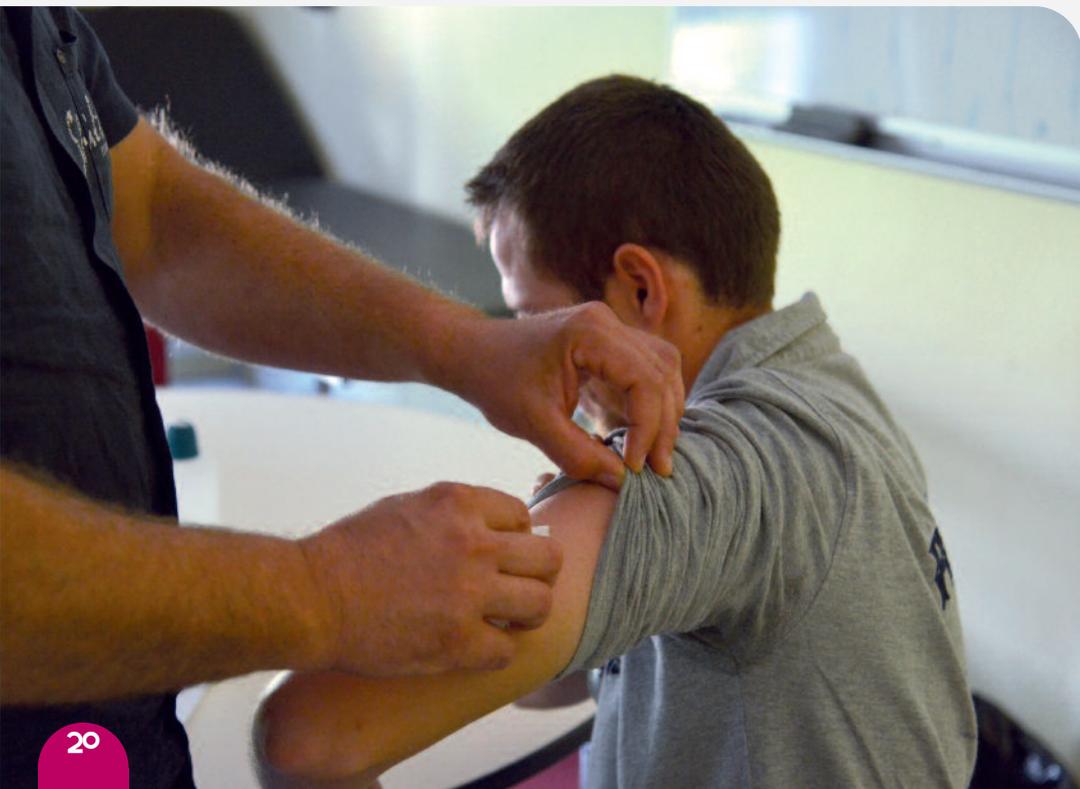
- Respecter les consignes d'usage données par les autorités.
- Respecter les dates de péremption en cas de stockage d'eau en bouteilles.

ÉPIDÉMIES GRAVES

Une épidémie est une propagation subite et rapide d'une maladie infectieuse par contagion à un grand nombre de personnes d'une région.

Ce qu'il faut faire

- Se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydroalcoolique. Éviter tout contact avec une personne malade. Porter un masque lorsque vous éternuez ou tousez.
- En cas de symptôme correspondant à l'alerte, appeler son médecin traitant.



LE DICRIM

INFORMATIONS GÉNÉRALES



Dans un domaine aussi complexe et sensible que celui des risques majeurs, il appartient à la commune de mettre à disposition du public des informations à la fois rigoureuses, complètes et accessibles à tous. La sensibilisation au risque majeur est un des objectifs prioritaires de la commune à travers le DICRIM.

INFORMATIONS DES ACQUÉREURS-LOCATAIRES (IAL)

C'est un document qui a le double objectif d'informer le vendeur/bailleur et les acquéreurs /locataires sur la localisation d'un bien au regard du zonage sismique et du Plan de Prévention des Risques (PPR) sur le territoire et d'entamer une procédure d'indemnisation d'un sinistre consécutif à une catastrophe naturelle ou technologique reconnue comme telle.

DOSSIER DÉPARTEMENTAL SUR LES RISQUES MAJEURS DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Disponible sur : www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr

DOSSIER PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS

Disponible sur : www.ecologie-solidaire.gouv.fr

KIT FAMILIAL DE SÛRETÉ

La préparation à la gestion des crises est une responsabilité partagée. Elle incombe à chaque citoyen. Il est recommandé de composer un kit de mise en sûreté, accessible à tous les membres de la famille. Il prend la forme d'un sac contenant une radio et des piles de rechange, une lampe de poche et ses piles, de l'eau potable, quelques vivres non périssables, des médicaments, des copies de papiers importants comme la carte d'identité, livret de famille, des vêtements de rechange et couverture de survie.

PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ (PPMS)

L'Éducation Nationale met en place dans chaque établissement scolaire, un PPMS. Les responsables de chaque établissement doivent activer le PPMS en cas d'alerte. Les lieux de mise en sûreté doivent être rejoints. Dans ces lieux doivent se trouver une mallette de première urgence et une trousse de premier secours. En aucun cas, les enfants ne peuvent sortir de l'école avant la fin de l'alerte.

LA CRÉATION DE LA RÉSERVE COMMUNALE CIVILE (RCSC)

Cette réserve s'inscrit dans une politique citoyenne pour mener des actions de prévention, de sensibilisation et de préparation de la population dans le domaine des risques majeurs. La RCSC assure un soutien et une assistance à la population en cas d'événement important sur notre territoire. La réserve communale et citoyenne est composée de citoyens volontaires. Les réservistes assurent des missions de prévention auprès de la population, des écoles, des réunions publiques ainsi que des missions de soutien et d'assistance en cas d'événements importants pour l'hébergement, la logistique.

Si cette démarche vous intéresse, ou pour obtenir des informations :

Tél. 04 90 17 02 16 ou 04 90 17 02 18



LES CONSIGNES APPLICABLES À TOUS LES RISQUES MAJEURS

ALERTE EN CAS DE RISQUE MAJEUR

Vous entendez la sirène...

Un son montant et descendant
3 fois 1 minute 41s séparées par un court silence

vous entendez la FIN D'ALERTE...

un son continu de 30 secondes

METTEZ-VOUS À L'ABRI DU DANGER



N'allez pas chercher les enfants à l'école, qui dispose d'une organisation pour les protéger.



Ne téléphonez pas afin de libérer les lignes pour les services de secours.



Mettez-vous à l'écoute de la radio et attendez les consignes des autorités.

VOTRE VIE DÉPEND DE LA RAPIDITÉ D'APPLICATION DE CES CONSIGNES

FEU DE FORET



Fermez volets, portes et fenêtres. Calfutez avec des linges mouillés



MOUVEMENT DE TERRAIN



Éloignez-vous de la zone dangereuse



INONDATION



Montez à pied dans les étages



SÉISME



Abritez-vous sous un meuble solide



AVALANCHE



Fuyez latéralement



RUPTURE DE BARRAGE



Gagnez immédiatement les hauteurs



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Éloignez-vous de la zone dangereuse



INSTALLATION CLASSÉE



Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



RISQUE NUCLÉAIRE



Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche





APPELS GRATUITS D'URGENCE

- SAMU 15
- Police Secours 17
- Sapeurs Pompiers 18
- Urgences Européennes 112
- Urgences sourds et malentendants 114

NUMÉROS INSTITUTIONNELS

- Police Municipale de Salon-de-Provence 04 90 56 19 19
- Police Nationale, commissariat de Salon 04 84 52 49 30
- Mairie de Salon-de-Provence 04 90 44 89 00
- Préfecture Bouches-du-Rhône 04 84 35 40 00
- Centre de secours 04 90 42 38 88
- Gendarmerie Nationale, compagnie de Salon 04 90 53 90 75

SITES INTERNET

- Ville de Salon-de-Provence www.salondeprovence.fr
- Météo France, cartes de vigilance www.vigilance.meteofrance.com
- Risques, Prévention des Risques Majeurs ... www.gouvernement.fr/risques
- Mieux connaître les risques sur le territoire www.georisques.gouv.fr
- Préfecture, services de l'état dans le 13 ... www.bouches-du-rhone.gouv.fr
- Centre d'Information pour la Prévention
des Risques Majeurs www.cypres.org
- Niveau de danger feux
de forêts dans le 13 www.ancien.paca.gouv.fr/files/massif

**TEMPÊTE, CANICULE, INONDATION, INCENDIE,
ACCIDENT INDUSTRIEL, SÉISME, ...**

**LA VILLE DE SALON-DE-PROVENCE
VOUS INFORME EN DIRECT !**



**POUR ÊTRE INFORMÉ, POUVOIR RÉAGIR,
ASSURER MA SÉCURITÉ**

JE M'INSCRIS !

**“Alerte citoyens” est un service de notifications d'alerte
par sms ou message vocal, entièrement gratuit.**

N'hésitez pas à vous inscrire en quelques clics sur le site internet de la Ville :

www.salondeprovence.fr

Pour toute précision, contactez le Service Prévention des risques au 04 90 17 02 18